



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 décembre 2004

Budget primitif 2005 : débat d'orientations budgétaires

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 novembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 décembre 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2004

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci... ».

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai, même dans un délai très court avant l'examen du budget ; il n'est pas expressément prévu de vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat des orientations budgétaires de l'exercice 2005.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)